

# Bachelier en chimie

**HELHa Campus Mons** 159 Chaussée de Binche 7000 MONS  
 Tél : +32 (0) 65 40 41 46 Fax : +32 (0) 65 40 41 56 Mail : tech.mons@helha.be

## 1. Identification de l'Unité d'Enseignement

1B CITOYENNETE, ÉTHIQUE, DÉONTOLOGIE ET COMMUNICATION			
Code	TEHI1B13HIM	Caractère	Obligatoire
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	20 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	<b>Jean-Claude KNOPS</b> (jean-claude.knops@helha.be)		
Coefficient de pondération		20	
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification		bachelier / niveau 6 du CFC	
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français	

## 2. Présentation

### Introduction

- Cette unité d'enseignement "Citoyenneté, Ethique, Déontologie et Communication" fait partie du cursus de formation du bloc 1 des études de Bachelier en Chimie.
- Elle concerne l'agir humain de la personne dans sa sphère privée, professionnelle et citoyenne, à travers ce qui s'appelle d'habitude notre vie quotidienne.
- Elle a pour but d'amener l'étudiant, appelé à s'insérer dans le milieu professionnel et dans une société durable, à amorcer et à structurer une réflexion sur ses futures responsabilités de citoyen, de professionnel et d'être humain.

### Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 1 **Communiquer et informer**

- 1.2 Mener une discussion, argumenter et convaincre de manière constructive
- 1.4 Utiliser le vocabulaire adéquat

Compétence 3 **S'engager dans une démarche de développement professionnel**

- 3.1 Prendre en compte les aspects éthiques et déontologiques
- 3.3 Développer une pensée critique

### Acquis d'apprentissage visés

Au terme de l'activité d'apprentissage, l'étudiant sera capable, à travers la clarté, la cohérence et la précision des propos rédigés, :

- de définir les différentes notions et conceptions éthiques ainsi l'aspect paradoxal du développement durable,
- d'identifier différents types de jugements,
- d'énoncer, à partir d'un texte ou extrait de texte abordé au cours ou en lien avec celui-ci, le sens de ce texte ou extrait ainsi que le questionnement éthique qu'il soulève,
- d'appliquer l'une ou l'autre conception éthique abordée au cours à tel ou tel cas, situation qui lui est soumis.

### Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun  
 Corequis pour cette UE : aucun

## 3. Description des activités d'apprentissage

## Contenu

- Citoyenneté, société et développement durable
- Qu'est-ce que l'éthique ? Son rapport à la philosophie
- Notions d'acte humain, de morale, de valeurs, de normes, de droit, de déontologie, de jugement moral, de conscience morale
- Différentes approches éthiques (vertus, devoir, conséquences, responsabilité, communication)
- Ethique et entreprise : la Responsabilité Sociétale de l'Entreprise

## Démarches d'apprentissage

- En mode présentiel, le cours
  - sera donné de manière magistrale et
  - intégrera une démarche interactive visant à susciter le questionnement et la réflexion éthique de l'étudiant dans une perspective citoyenne à partir de l'un ou l'autre cas, fait, situation, comportement social, issus principalement de la réalité sociale contemporaine et des défis que soulève un développement durable.

## Dispositifs d'aide à la réussite

- En mode présentiel ,
  - insister sur la présence et la participation au cours,
  - utiliser des slides pour la présentation de la matière,
  - communiquer une liste de questions comptant pour 40% des points de l'examen écrit,
  - pouvoir consulter sa copie d'examen après chaque période d'examens (Q2 et Q3) concernée par l'Activité d'Apprentissage.

## Sources et références

- Arendt, H. (1996). *Considérations morales*. Paris: Ed. Rivage Poche/Petite Bibliothèque.
- Castillo, M (2002). *La citoyenneté en question*. Paris: Ed. Ellipses, Coll. Philo.
- Droit, R-P. (2009). *L'éthique expliquée à tout le monde*. Paris: Ed. du Seuil.
- Dicks, H. (2015). *Philosophie et développement durable* (Vidéo en ligne). Consulté à l'adresse <https://www.uved.fr/fiche/ressource/philosophie-et-developpement-durable/>
- Ferry, L. (2022). *Comment maintenir l'équilibre entre progrès et développement durable ?* (Vidéo en ligne). Consulté à l'adresse [https://www.youtube.com/watch?v=MF0b\\_TCyUFE](https://www.youtube.com/watch?v=MF0b_TCyUFE):
- Ferry, L. (2009). *Face à la crise : développement durable et mondialisation* (Vidéo en ligne). Consulté à l'adresse <https://www.canal-u.tv/chaines/utls/developpement-durable-la-croissance-verte-comment/face-a-la-crise-developpement/>
- Savater, F. (2001). *Ethique à l'usage de mon fils*. Paris: Ed. du Seuil, Coll. Points.
- Thiaw-Po-Une, L. (Sous la direction de). (2006). *Questions d'éthique contemporaine*. Paris: Ed. Stock, Coll. Les essais.

## Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

- Notes de cours déposées sur Moodle Connected après chaque partie terminée

## 4. Modalités d'évaluation

### Principe

- En mode présentiel, l'évaluation
  - sera un examen écrit à livre fermé,
  - portera sur la matière du cours en visant à vérifier, à travers la clarté, la cohérence et la précision des

propos rédigés, certaines capacités parmi celles reprises ci-dessous :

- décrire différents aspects de la démarche de citoyenneté et le paradoxe d'un développement durable,
  - définir et expliquer différentes notions et conceptions en lien avec l'éthique,
  - identifier différents types de jugements,
  - développer, à partir d'un texte ou extrait de texte expliqué au cours, ou en lien avec celui-ci, le sens de ce texte ou extrait et/ou le questionnement éthique qu'il soulève en y intégrant les notions et/ou approches éthiques contenues dans le cours,
  - appliquer l'une ou l'autre conception éthique abordée au cours à tel ou tel cas, situation concrète,
  - indiquer les caractéristiques de la RSE;
- reposera, concrètement, sur une question provenant de la liste des questions comptant pour 40% des points de l'activité d'apprentissage et
  - sera constituée pour les 60 % restants des points par une ou des question(s) portant sur la matière non couverte par le questionnaire à 40% ;
  - sera organisée selon des modalités identiques en 1ère et 2de session .

#### Précisions

- En cas de certificat médical lors de la 1ère session (Q2), l'étudiant concerné devra représenter l'examen dans cette UE lors de la 2de session (Q3), selon les mêmes modalités d'évaluation que celles fixées lors de la 1ère session (Q2).
- La remise d'un certificat médical durant la 1ère session d'examens (Q2) justifie officiellement, et donc administrativement, l'absence de l'étudiant concerné à l'examen; toutefois, le CM ne lui ouvre aucun droit à pouvoir présenter cet examen à un autre moment durant la période d'examens en cours.
- Néanmoins, s'il s'avère possible pour l'étudiant, à l'expiration de son certificat médical, de reprendre la session d'examens en cours, il peut demander à l'enseignant d'organiser, durant cette même session et dans la mesure des possibilités d'organisation tant de l'étudiant que de l'enseignant, un examen respectant les modalités de référence.
- En 1ère session (Q2), l'étudiant qui ne se présente pas à l'examen ou qui demande une note de présence se verra attribuer la note PP ou PR. Il conserve néanmoins le droit de présenter l'examen dans cette UE en 2de session (Q3), selon les mêmes modalités d'examen que celles fixées lors de la période d'examen initiale (Q2).

#### Exceptions

- D'autres modalités d'évaluation peuvent être prévues en fonction du parcours académique de l'étudiant. Celles-ci seront alors consignées dans un contrat spécifique proposé par le responsable de l'UE, validé par la direction ou son délégué et signé par l'étudiant pour accord.

### **Pondérations**

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation			Exe	100	Exe	100

Exe = Examen écrit

### **Dispositions complémentaires**

- Dans le cadre de l'année académique, l'étudiant ajourné dans l'UE, au terme de la 1ère session, au Q2, devra représenter, lors de la 2de session, au Q3, l'examen pour lequel il a obtenu une note inférieure à 10/20 dans cette UE.
- Il n'y a donc pas de report en 2de session, au Q3, d'une note négative obtenue en 1ère session, au Q2.
- Les modalités d'évaluation en 2de session, au Q3, sont les mêmes que celles fixées lors de la 1ère session, au Q2.
- Lors de la 2de session, au Q3, l'étudiant qui ne se présente pas à l'examen ou qui demande une note de présence se verra attribuer la note de PP ou de PR.

#### Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2023-2024).